



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 / Fax : 00.381.11 265 30 99

site: www.efb.rs | e-mail: efb.admi@efb.rs |
facebook :

<http://www.facebook.com/francuskaskola>



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal Conseil de gestion 13 janvier 2020

Présents :

Membres avec voix délibérative :

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, **Président**,
- Mme Nathalie Rogon, personne qualifiée, **Vice-Présidente**,
- Mr Kevin Bojic, représentant des personnels, membre élu
- M. Julien Iché, parent élu, **Trésorier adjoint**,
- Mme Julie Heam, parent élue, **Secrétaire**,
- M. Etienne Delaigue, parent élu, **Trésorier**,
- Mme Sandra VOJVODIC, parent élu, **Secrétaire adjointe**,
- M. Vuko DRAGASEVIC, parent élu,

Membres avec voix consultative :

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme BOURGIN, Consule,
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'Ecole Française de Belgrade,
- Mme Sylvie MARKOVIC, Directrice exécutive,
- Mme Christine CHOURRE, Provisseure de l'Ecole Française de Belgrade.

Excusés :

- M. Radoje MARIC, parent élu, donne procuration à Monsieur DRAGASEVIC
- M. Roland JANKOVIC, parent élu, donne procuration à M. ALLAIN
- M. Paul PRESSET, parent élu, pas de procuration

10 voix exprimables en début de session.

Le président présente l'ordre du jour et la séance débute.

I) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION

Du 9 décembre 2019

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Le procès-verbal est adopté.

II) POINT SUR LA CDS ET INTÉGRATION DU REPRÉSENTANT DU PERSONNEL ÉLU AU CONSEIL DE GESTION

Suite aux discussions lors du conseil de gestion du 09 décembre 2019, le conseil de gestion avait préconisé que le représentant du personnel élu au conseil de gestion puisse assister aux séances de la commission de dialogue social, dans un souci de fluidité et d'optimisation des échanges entre le personnel et le conseil. L'objectif principal est de s'assurer que les questions posées par le personnel soient conformes à celles étudiées en CDS avant toute démarche auprès du conseil.

Une première réunion de la CDS s'est déroulée le 17 décembre 2019, en présence de M. BOJIC, à la suite de laquelle il est convenu et confirmé que ce dernier assistera aux réunions suivantes en tant qu'observateur et qu'il est susceptible d'y intervenir le cas échéant.

Cette discussion est l'occasion d'évoquer les modifications éventuelles des textes statutaires et de gouvernance afin de valider / et confirmer les rôles et attributions de chacun auprès des instances.

Il est par ailleurs rappelé que la direction de l'établissement est le premier interlocuteur concernant toutes les questions liées à la gestion du personnel, que le Conseil de gestion n'intervient qu'en aval, pour la validation ou non des décisions proposées.

III) MISSION DE SÛRETÉ AEFE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT

La Directrice du Primaire présente les préconisations de M. Vuong, chef de service de prévention et de protection des établissements à l'AEFE, suite à la mission sûreté des 19 et 20 décembre 2019.

De cette visite ressortent plusieurs préconisations et axes d'améliorations quant à l'accueil des élèves et l'accès à l'établissement. Certaines de ces préconisations peuvent être mises en œuvre rapidement et simplement, d'autres vont nécessiter des aménagements plus conséquents et donc générer un coût financier et / ou nécessiter un complément d'information pour leur mise en œuvre.

- **Concernant l'accès à l'établissement :** Le rapport mentionne qu'il y a de trop nombreuses portes d'accès à l'établissement et que ces dernières devraient être limitées et optimisées.
 - o *L'accès à la maternelle* ne devrait se faire que par le sas d'entrée ; disposition qui sera mise en place dans les meilleurs délais.
 - o *L'accès au secondaire* doit être limité à un seul portail au lieu de 3 actuellement ; préconisation qui sera mise en place dans les meilleurs délais
 - o *Chaque accès doit être supervisé par un adulte référent* ; préconisation qui sera mise en place rapidement
 - o *Partie donnant sur le boulevard* : il est nécessaire de rehausser les clôtures et de renforcer la sécurisation du portail ; cette mesure implique la réalisation de devis avant mise en œuvre.
 - o *Gestion des flux piétons/voitures aux heures d'entrées et sorties* : le rapport préconise la fermeture de la rue, ce qui est irréalisable au regard des règles du cadastre de la municipalité. Il est par ailleurs rappelé que des démarches ont déjà été tentées dans ce sens, sans succès. Nous invitons donc les usagers, conducteurs et piétons à redoubler de vigilance.

- **Concernant la sécurité générale de l'établissement :** Outre les préconisations ci-dessous énoncées, la mission de sûreté de l'AEFE indique qu'il serait intéressant de faire un point complet au regard des dispositions législatives serbes.
 - *Mise en place d'un système de déclenchement d'alarme incendie dans chaque bâtiment avec centralisation automatique des alertes sur un tableau au sein de la direction :* cette préconisation doit faire l'objet d'une étude de faisabilité chiffrée avant mise en œuvre.
 - *Vérification des systèmes d'ouverture des issues de secours*
 - *Installation d'un « Bouton d'alerte en cas d'intrusion » au niveau des postes de garde :* à l'instar de la première, cette préconisation fera l'objet d'un devis pour mise en place.
 - *Rondes de nuit / surveillance de l'établissement :* un dialogue doit être entamé avec la société de sécurité pour une réorganisation des tournées de surveillances nocturnes et modalités de réalisations (heures/cahier d'incidents/etc.)
 - *Défibrillateurs :* l'établissement dispose déjà d'un défibrillateur accessible facilement, néanmoins, le rapport indique que considérant la distance entre les bâtiments, un second appareil devrait être mis à disposition dans les bâtiments du secondaire, et idéalement un par bâtiment. Cette préconisation sera mise en œuvre dans les meilleurs délais.
- **Fermeture des salles en sous-sol :** La mission de sûreté réalisée indique que compte tenu de la configuration des lieux et bâtiments les 9 salles situées en sous-sol ne devraient plus être utilisées pour accueillir les élèves.

Ce point soulève de nombreuses questions, principalement concernant l'organisation des cours et classes. Car il s'agit de la condamnation de 9 salles sur les 40 disponibles actuellement dans l'établissement, soit l'équivalent d'un bâtiment.

Une solution provisoire serait de faire installer des bâtiments types ALGECO. Cela dit, outre le coût financier, la question principale serait le lieu de leur implantation et la question du permis de construire provisoire afférant à ce type de bâtiment. Des démarches vont être entamées auprès du bailleur, et des sociétés spécialisées dans l'installation de structures adaptées. (J'ai peur que ce paragraphe redouble notre responsabilité aux yeux des parents puisqu'on dit qu'on savait, en cas de problème).

Il est souligné que les différentes problématiques évoquées par ce rapport, tant au niveau des investissements liés à la sécurité à mettre en œuvre qu'en termes d'espace adapté et sécurisé pour l'accueil des élèves renforce la conviction du conseil de gestion qu'il est urgent de délocaliser l'école. À défaut, non seulement la sécurité des élèves ne pourra être garantie mais la pérennité financière de l'école sera impactée, de même que les capacités d'accueil et de développement de la structure.

IV) POINT SUR LES COMMISSIONS

- Révision des textes de gouvernance

La commission s'est réunie le 16 décembre 2019 et propose un règlement plus détaillé des élections, sous réserve de l'approbation des avocats sur ce texte, l'adoption de celui-ci sera soumise au vote lors du prochain CG. Ce projet de règlement est soumis aux membres du conseil de gestion pour être étudié d'ici le prochain CG.

- Définition d'un plan stratégique : la commission liée à ce thème ne s'est pas encore réunie.

- Passage entité serbe :

La commission s'est réunie le 17 décembre avec le cabinet d'avocat MMD. Compte tenu de la signature de l'accord bilatéral postérieurement à la préparation des nouveaux statuts de juin 2018, il est nécessaire de réaliser des vérifications et adaptations éventuelles pour valider la conformité de ces statuts vis-à-vis de l'accord.

Un projet de structure légale ainsi qu'une offre de service ont été envoyés le 10 janvier par le cabinet d'avocat, en raison d'un délai trop court, la commission n'a pas pu se réunir pour analyser ce projet avant la présente réunion du conseil de gestion, en outre le document nécessite une traduction en français.

Il est convenu de consulter d'autres cabinets, notamment celui ayant travaillé sur le texte initial des statuts, pour mise en concurrence.

Un point sera préparé pour la prochaine réunion du CG, et le document traduit transmis aux membres, ce qui permettra une meilleure visibilité.

Les membres du conseil de gestion insistent sur l'importance de travailler rapidement sur cette question et préconisent une finalisation des démarches administratives et juridiques pour le mois de juin.

- **Projet immobilier**

La commission s'est réunie à deux reprises. La première réunion a permis de faire le tour des différents projets passés, abandonnés et/ou rejetés. Il s'agissait principalement pour les membres de faire le point sur les différentes options présentées, les montages financiers, les opportunités et les différentes modalités d'investissement.

En outre, deux opportunités de terrain ont été évoquées :

- Novi Beograd : terrain de 13 000 m² pour un montant de 865 k€
- Palilula : terrain de 20 000 m² pour un montant de 1,8 M€

Il s'agit d'opportunités, suite à prospection, qui n'ont fait l'objet d'aucune étude de faisabilité pour le moment.

Les membres de la commission proposent, afin que le projet de délocalisation puisse aboutir plus rapidement, que le CG soit mandaté par les familles pour limiter ses recherches à une certaine zone géographique et selon une enveloppe prédéterminée.

V) QUESTIONS DIVERSES

A- Voyage pédagogique des classes de CM2

Demande de prise en charge financière du conseil de gestion aux frais liés à l'accompagnement des élèves des 2 classes de CM2 pour un voyage pédagogique (3 jours / 2 nuits).

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La motion est adoptée à l'unanimité.

B- Révision du règlement financier

Une proposition de révision du règlement financier est proposée au conseil de gestion. Les nouvelles dispositions sont les suivantes.

1/ L'inscription et la réinscription de l'élève dans l'établissement est soumise à l'approbation de la Direction et n'est pas automatique. La réinscription n'est possible que si les sommes dues ont été acquittées pour l'année antérieure avant la fin de l'année scolaire. Le chef d'établissement se réserve le droit de désinscrire un élève en cours d'années si les sommes dues ne sont pas acquittées dans les délais prévus.

2/ L'établissement facturera à hauteur du coût d'achat les manuels inutilisables ou non restitués au plus tard une semaine avant la fin de l'année scolaire

3/ Les élèves nouvellement inscrits et qui arrivent en cours de trimestre seront facturés au prorata du mois d'arrivée

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 09

Contre : 1

Abstention : 0

La motion est adoptée.

C- Information liée à l'augmentation du personnel

Commentaire du conseil de gestion : l'augmentation du personnel prévue sera mise en place ultérieurement, après approbation du budget en conseil de gestion, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020.

D- Mise à jour du calendrier des jours fériés

Les autorités serbes ayant publié un rectificatif officiel du calendrier des jours fériés pour l'année, le calendrier de l'école voté en conseil de gestion ne tient pas compte de cette modification. À titre exceptionnel, compte tenu de cette nouvelle donnée légale, il est proposé par le conseil de gestion que le lundi 17 février ainsi que le lundi 20 avril soient considérés comme jours fériés, l'établissement sera donc fermé.

Décision du comité de gestion :

Votants : 10

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 0

La motion est adoptée.

E- Mise à jour des effectifs des élèves – rentrée janvier 2020

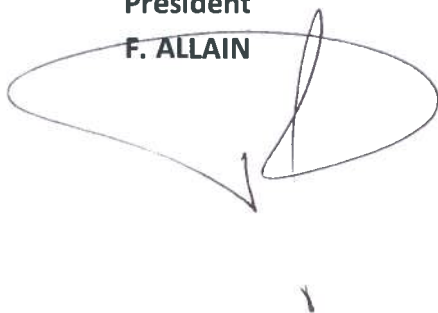
La direction de l'établissement porte à la connaissance du conseil de gestion que l'effectif des élèves de l'école a évolué à la rentrée de janvier, avec l'arrivée de nouvelles familles. L'école compte désormais 14 élèves de plus, répartis ainsi :

- 7 au primaire
- 6 au collège
- 1 au lycée

La réunion est levée à 21 h 15.

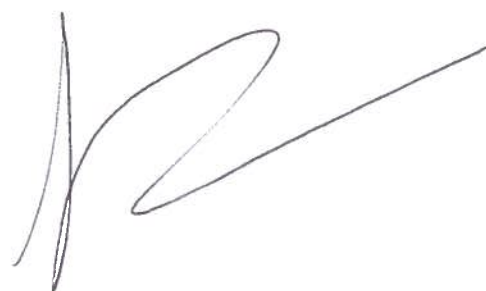
Président

F. ALLAIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a small flourish at the bottom.

Secrétaire

J. HEAM

A handwritten signature in black ink, featuring a vertical stroke on the left, a large loop, and a long horizontal stroke extending to the right.